

Éradication de la berce du Caucase

Avant d'entreprendre tout traitement, il est important de :

1. Contacter la municipalité pour valider l'identification et pour le recensement de l'espèce
2. Repérer toutes les colonies (plantules, plants immatures et plans adultes)
3. Se protéger adéquatement (vêtements imperméables recouvrant toute la peau, protéger tout le visage et porter des lunettes, puis enlever les vêtements en les retournant à l'envers afin d'éviter tout contact avec la sève)

Arrachage manuel

Plant immature :

- ✓ Arracher, couper ou tondre les pousses. À l'aide d'une pelle, enlever le plus de racines possible.

Plant mature :

- ✓ Couper les tiges à 15 cm du sol. Retirer au minimum 20 cm de racines à l'aide d'une pelle ou d'un couteau.
- ✓ Pour une petite colonie, vous pouvez mettre en place un géotextile sur les racines coupées dans le but d'empêcher la repousse
- ✓ Couper les racines à une profondeur de plus de 20 cm évite de façon significative la repousse des plants.
- ✓ Couper les ombelles avant la maturité des graines permet d'éviter la propagation de la plante. Il est important de couper à la base de la tige florale, et non juste les ombelles.

Ces étapes devront être renouvelées année après année, jusqu'à disparition de la plante

Comment prévenir l'apparition de la plante?

L'ensemencement d'herbacées constitue le meilleur moyen de protéger son terrain de l'invasion par la berce du Caucase.

Comment en disposer ?

Les tiges, racines et ombelles que vous coupez doivent être gérées de façon adéquate. Vous ne devez pas composter la plante entière ou en partie. Vous devez faire sécher les plants. Éviter la dispersion des graines en déposant les ombelles dans un sac hermétique, exposé au soleil pour une durée minimum d'une semaine. Jetez les résidus aux ordures ou transportez les plus grosses quantités directement au lieu d'enfouissement.



Confier le travail à un professionnel permet d'éviter des risques pouvant nuire à votre santé et à l'environnement, tout en vous assurant l'élimination adéquate de la berce du Caucase.

Pour plus d'informations...

Consultez le site du MDDELCC (ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques):

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

Ainsi que des vidéos informatifs concernant la prévention et la lutte aux EEE:

<https://www.youtube.com/watch?v=RC4qLKF6ofg>

https://www.youtube.com/watch?v=jvr7o_kNk-0

Tout individu ayant constaté la présence d'EEE sur le territoire de la Municipalité est invité à signaler sa présence à la Municipalité ainsi qu'au MDDELCC via l'outil *Sentinelle* à l'adresse suivante:

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>

Dépliant informatif réalisé par les étudiants à la maîtrise en Environnement de l'Université de Sherbrooke pour la Municipalité de Bolton-Est

Sabrina Lizotte
Lisa Lamouline
Mathieu Courchesne



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



La berce du Caucase

Ouvrez l'oeil!



Souvent perçues comme des mauvaises herbes par les jardiniers amateurs, **la berce du Caucase** n'est pas une plante comme les autres, elle est extrêmement dangereuse!

Sachez repérer les intrus !



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces végétales exotiques envahissantes sont des espèces introduites hors de leur aire de répartition naturelle et dont la propagation ou l'implantation représente une menace pour l'environnement, la santé humaine et l'économie

La berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum

Cette plante est originaire des montagnes du Caucase au sud-ouest de l'Asie. Elle a été introduite au début du siècle à des fins horticoles à Londres et identifiée pour la première fois au Québec en 1990.

La berce du Caucase est présente dans la plupart des régions du Québec et est actuellement en expansion.

Elle s'établit dans les milieux frais et humides et colonise les zones perturbées : berges des cours d'eau, fossés, en bordure des chemins de fer, des routes, des champs agricoles et des terrains vagues.

Effets néfastes des EEE sur l'environnement

- ✓ Diminue la diversité de la végétation
- ✓ Provoque le déplacement et l'extinction des plantes indigènes
- ✓ Dégrade et érode les sols

La berce du Caucase

Comment la repérer ? **À ne pas confondre avec la berce laineuse, une espèce indigène!**

Au premier coup d'œil, la berce laineuse semble identique à la berce du Caucase. Cependant, une inspection de plus près est requise afin de remarquer les différences entre ces 2 plantes et ainsi pouvoir les distinguer.

Berce du Caucase	Berce laineuse
Peut mesurer 5 mètres de haut	Peut mesurer 3 mètres de haut
La tige possède de nombreuses taches rouges à violettes	La tige possède peu de taches rouges à violettes, elles sont parfois absentes
Des petits poils blancs rudes sont présents principalement à la base de la tige	Des poils blancs souples recouvrent toute la tige
La feuille est fortement découpée et contient 1 à 3 folioles	La feuille contient 3 à 5 folioles
Ombelle principale composée de 50 à 150 rayons	Ombelle principale composée de 15 à 50 rayons
Le côté inférieur de la feuille, c'est-à-dire le côté face au sol, est lisse à légèrement écaillé et comporte de petits poils blancs raides	Sur le côté inférieur de la feuille, plusieurs poils blancs souples sont présents, voir abondants

Les graines de la berce du Caucase peuvent survivre jusqu'à 5 ans dans le sol, se multiplient et se propagent très rapidement par le vent et l'eau. Son feuillage est dense et produit de l'ombre qui empêche la germination et le développement des autres plantes.

Répercussions directes de la berce du Caucase sur la santé humaine

- ✓ Vous devez absolument vous protéger si vous touchez à la plante
- ✓ Au contact de sa sève incolore et inodore, combiné au soleil, la plante provoque de graves lésions cutanées
- ✓ Les lésions sont appelées **phytophotodermatites** et ressemblent à des brûlures et peuvent persister pendant plusieurs mois

